



# FAQ – Questions importantes

FAQ- Questions importantes



Version 3.2

Votre question ...	... notre réponse
<p>1. <i>Que signifient les abréviations OCS et CS?</i></p>	<p>OCS est une abréviation pour « l'Ordonnance sur les <b>Conseillers à la Sécurité</b> pour le transport de matières dangereuses », « l'Ordonnance sur les personnes chargées du transport des matières dangereuses par la route, par rail et par voie navigable ».</p> <p><b>Cette ordonnance règle la désignation, les tâches, la formation et l'examen des personnes chargées de réduire les risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement lors du transport de marchandises dangereuses ou des opérations d'emballage, de remplissage, d'expédition, de chargement et de déchargement des matières dangereuses</b> afférentes à ce transport.</p> <p>CS est l'abréviation pour « <b>Conseiller à la Sécurité</b> ».</p>
<p>2. <i>Quel est le but visé par la nouvelle loi? Encore plus de tâches administratives?</i></p>	<p>Il ne s'agit en fait pas de quelque chose de nouveau. Avec l'OCS, ce ne sont que les lois déjà existantes qui doivent être mises en pratique de manière plus conséquente - ce qui n'est apparemment possible que lorsqu'une personne précise en est responsable dans l'entreprise. L'OCS oblige les entreprises qui ont à faire avec des transports de matières dangereuses à nommer une telle personne.</p> <p>Le fait qu'un travail administratif y soit lié est malheureusement à prendre comme tel. Mais comme ce fut le cas à l'époque avec l'introduction de la TVA, ce travail pourra être très réduit à partir du moment où tous sauront ce qu'ils ont à faire et ce à quoi il faut faire attention.</p>
<p>3. <i>L'OCS peut-elle empêcher ne serait-ce qu'un seul accident?</i></p>	<p>a) Le but de l'OCS n'est pas en premier lieu d'empêcher les accidents mais d'en diminuer les conséquences:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le chargeur et le chauffeur doivent être conscients qu'ils ont à faire à des matières dangereuses. Seules de petites quantités peuvent être transportées sans l'équipement et la formation correspondants.</li><li>- Les consignes écrites doivent être à portée de main dans la cabine du véhicule. Lors d'un accident, les informations nécessaires sont toujours à disposition des forces d'intervention (la plupart du temps le chauffeur peut en effet descendre à temps).</li></ul> <p>b) L'OCS n'a pas d'influence lors d'un accident tel que celui qui a eu lieu dans le tunnel du Gothard en automne 2001.</p>

	<p>Mais de tels évènements sensibilisent la population et entraînent automatiquement un durcissement supplémentaire des lois et des mesures de précaution. L'ordonnance OCS de l'UE a aussi été engendrée par deux accidents graves ayant fait de nombreuses victimes dans les débuts des années 90 (explosion d'un camion citerne chargé de propane à côté d'une place de camping espagnole et rupture de frein pour un camion de transport d'essence qui s'était écrasé contre un café en Allemagne. Les accidents dans les tunnels du Mont-Blanc et du Taueren (printemps 1999) ont encore renforcé cette tendance.</p>
<p>4. <i>Qui est concerné par l'OCS?</i></p>	<p>Cette ordonnance est valable pour les entreprises qui <b>transportent</b> des substances dangereuses ou qui les <b>emballent, les remplissent, les expédient, les chargent ou les déchargent</b> dans ce contexte.</p>
<p>5. <i>Que sont les marchandises dangereuses?</i> (Substances dangereuses = SD)</p>	<p>Les matières et les objets dont le transport est autorisé seulement sous certaines conditions, selon l'ADR. Lors du transport, les marchandises dangereuses doivent être emballées et marquées selon les dispositions de l'ADR. Les emballages doivent être marqués d'une feuille d'avertissement du danger correspondant aux symboles ci-après (exemples) avec le numéro UNO, ou, pour autant que cela soit le cas, avec « LQ » (« limited quantity »).</p> <div style="text-align: center;">  </div>
<p>6. <i>Que sont les matières dangereuses?</i></p>	<p>Toutes les substances comportant par exemple les symboles suivants sur l'emballage ou qui correspondent à une classe de toxicité. Lors de la manipulation de substances dangereuses, il faut faire preuve d'une vigilance accrue à d'autres dangers que lors du transport. Les symboles sur l'emballage s'adressent aux utilisateurs / consommateurs, alors que la notification de transport est conçue pour les forces d'intervention et de contrôle.</p> <div style="text-align: center;">  </div>
<p>7. <i>Quelle est la différence entre marchandises dangereuses et matières dangereuses?</i></p>	<p><b>Marchandises dangereuses:</b> Les marchandises dangereuses sont les matières et les produits qui peuvent induire des dangers pour des personnes, des biens et l'environnement lors de leur <b>transport</b>.</p> <p><b>Matières dangereuses:</b> Dénomination commune pour des matières entraînant des dangers pour la santé ou d'autres dangers lors de leur utilisation ou de leur consommation (c'est-à-dire lors de leur <b>manipulation</b>).</p>
<p>8. <i>Que veut dire précisément « transport de marchandises dangereuses »?</i></p>	<p>Transport incluant l'emballage, l'expédition, le transport même, le chargement et le déchargement.</p>

<p>9. <i>Que veut dire ADR/RID; et qu'est-ce que SDR/RSD?</i></p>	<p>ADR/RID = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/rail. (L'«Orange Book» de l'ONU sert de base)</p> <p>SDR/RSD = Ordonnances suisses relative au transport international des marchandises dangereuses par la route/rail que l'ADR et le RID décrivent comme impératives pour la Suisse. (Référence à l'ADR/RID basée sur la loi fédérale sur la circulation routière, respectivement loi sur le transport public)</p>
<p>10. <i>Y a-t-il des exceptions dans l'obligation de nommer un CS? Y a-t-il des valeurs limites (seuil de quantité) ?</i></p>	<p>Différences substances dangereuses peuvent être manipulées dans une mesure restreinte sans qu'un CS doive être nommé. Ce seuil de quantité (appelée aussi « <b>limite libre</b> ») est différent selon les produits et est défini de manière précise dans l'annexe à l'OCS. La valeur limite n'existe cependant que pour les colis ; le transport en citerne et le transport en vrac nécessitent toujours un CS.</p> <p><b>Lors du chargement de différents types de marchandises dangereuses, la valeur seuil <u>par unité de transport</u> (par exemple, camion avec remorque) ne doit pas être dépassée (règle des 1000 points selon l'annexe à l'OCS). Dans le cas contraire, un CS doit être nommé.</b></p> <p>La SGESA établit une liste des substances les plus dangereuses pour le groupe FENACO-LANDI et le classement de ces substances dangereuses : les <u>marchandises dangereuses dans les Landi (en préparation)</u></p>
<p>11. <i>Quels sont les exigences posées au document de transport (bulletin de livraison)?</i></p>	<p>Sur la base de l'ADR, c'est-à-dire indépendamment de l'OCS et <b>indépendamment du fait que le transport a lieu dans le cadre de la valeur limite ou non, le document de transport</b> doit contenir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>Les lettres ONU ainsi que le numéro ONU</i></li> <li>b) <i>La désignation officielle de transport</i></li> <li>c) <i>Le numéro de l'étiquette. Lorsque plusieurs numéros sont indiqués, ce sont les numéros après le premier qui sont à mettre entre parenthèses</i></li> <li>d) <i>Au cas où il serait notifié, le groupe d'emballage attribué</i></li> <li>e) <i>Le nombre et la description des colis</i></li> <li>f) <i>La quantité totale de marchandises dangereuses à laquelle s'appliquent les indications</i></li> <li>g) <i>Le nom et les adresses de l'expéditeur et du destinataire</i></li> </ul> <p><i>Une déclaration conforme aux dispositions de tout accord particulier pour autant qu'elle soit applicable.</i></p> <p>Exemple 1: Gesaprim Quick (moyen de protection des plantes de classe 9, ONU 3077, groupe d'emballage III)</p> <p>« UN 3077 matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a., 9, III 12 cartons, total 120kg »</p> <p>Exemple 2 : Carburant diesel (diesel de classe 3, UN 1202, groupe d'emballage III) :</p> <p>«UN 1202 Carburant diesel, 3.III, un camion citerne chargé avec 15'000 litres »</p> <p>Exemple 3 : nitrate d'ammoniaque 33.5%, engrais de classe 5.1, UN 2068, groupe d'emballage III) :</p> <p>« UN 2068, engrais au nitrate d'ammonium, 5.1, III, 5 palettes</p>

	<p>avec en tous 105 sacs de 50 kg. Total 5'250kg »</p> <p>Exemple 4 : Halapur-M (produit de nettoyage de classe 8, ONU 1824, groupe d'emballage II) :</p> <p>« UN 1824, hydroxyde de sodium en solution, 8.II, 8 bidons de 25 kg, 5 bidons de 40kg, total 400kg »</p> <p>On doit en plus pouvoir voir sur la notification de transport si le transport a lieu dans le cadre de la valeur limite ou non. Dans le cadre de la valeur limite, la phrase suivante doit absolument être inscrite sur le papier de transport</p> <p>- « transport ne dépassant pas les limites libres prescrites au 1.1.3.6 ».</p> <p>Attention ce sont les exigences pour les notifications de transports à partir du 01.01.2003.</p>
12. <i>Dois-je avoir un CS lorsque je ne fais que du commerce avec du carburant ou du mazout?</i>	<p>D'après les renseignements de l'office fédéral des routes (OFROU) responsable, chaque entreprise expéditrice (<i>voir point suivant</i>) de substances dangereuses au-delà des limites libres doit avoir un CS même si elle n'a physiquement rien à faire avec la marchandise.</p> <p><b>Le fait de savoir si les entreprises qui ne font que des livraisons franco lors du commerce de carburant et de combustible doivent également disposer d'un CS fait partie de nos demandes d'éclaircissement. Dès que nous disposerons d'affirmations définitives et qui auront force de loi, nous les publierons.</b></p>
13. <i>Quand suis-je expéditeur?</i>	<p>« L'expéditeur selon l'ADR est l'entreprise qui envoie elle-même ou pour un tiers des substances dangereuses. Si le transport se fait sur la base d'un contrat de transport, c'est l'expéditeur selon les termes du contrat qui est réputé expéditeur ».</p> <p>Qu'est ce que cela veut dire en « français »?</p> <p><b>Même si le mandant n'a physiquement rien à faire avec la marchandise, c'est-à-dire qu'il n'exerce aucune activité, il y a lieu de nommer un CS ; celui qui ne sert que d'intermédiaire et qui ne rentre pas directement en contact avec la substance dangereuse est donc aussi soumis à la loi en tant qu'expéditeur.</b></p> <p>(Voir également les réponses sous „FAQ“ de l'homepage de l'OFROU:</p> <p><a href="http://www.astra.admin.ch/media/vernehmlassung/sdr/faq_d.pdf">http://www.astra.admin.ch/media/vernehmlassung/sdr/faq_d.pdf</a>.)</p>
14. <i>Et si l'entreprise n'est que destinataire?</i>	<p>Le destinataire n'a pas besoin d'un CS. Celui qui effectue le déchargement en revanche si. Si votre employé décharge seul une marchandise dangereuse, votre entreprise a besoin d'un CS. <b>Tant que le transporteur vous dépose directement la marchandise sur le quai ou qu'il décharge directement la marchandise en vrac, vous n'avez pas besoin d'un CS.</b> En tant que destinataire, l'entreprise est toutefois toujours le participant principal au transport et elle doit être consciente des devoirs et responsabilités qui lui incombent selon l'ADR chapitre 1.4.2.3.</p>
15. <i>Qu'en est-il des marchandises retournées et des fusées et</i>	<p>L'entreprise qui envoie les marchandises en retour devient expéditeur et est par conséquent obligée de nommer un CS</p>

<i>des feux d'artifices?</i>	dès qu'elle dépasse les seuils de quantité. (Pour les feux d'artifice, la limite libre oscille selon la classification respectivement le numéro ONU entre 20 et 1'000kg)
<i>16. Que font les autres branches?</i>	L'OCS ne prévoit pas de dispositions d'exception, selon les dires de l'OFROU. Toutes les branches qui ont à faire avec le transport de marchandises dangereuses sont également concernées.
<i>17. J'ai un permis d'explosif. Est-ce suffisant?</i>	A partir du moment où vous disposez d'un permis d'explosif, vous ne devez pas effectuer de formation pour le maniement de la classe 1 (matières explosives et objets avec matières explosives), mais vous devez malgré tout passer et réussir l'examen de CS. Pour le maniement d'autres classes de dangers (par exemple des matières inflammables ou toxiques), il n'y a pas d'assouplissement.  La GEFAG ( <a href="http://www.gefahrgutberatung.ch">www.gefahrgutberatung.ch</a> ) est sur le point d'organiser des cours spéciaux pour les responsables de matières dangereuses de la classe 1.
<i>18. Et si je dispose de permis pour les matières toxiques?</i>	Le permis pour les matières toxiques confirme votre compétence dans le maniement des <b>matières</b> dangereuses mais ne doit pas être confondu avec la formation ayant trait aux <b>marchandises dangereuses</b> (voir point 5). En ce qui concerne la formation et le test pour devenir CS, il est sans valeur.
<i>19. Nos chauffeurs conduisent des cylindres d'acide carbonique dans leurs véhicules pour en faire l'échange chez le client. Sont-ils aussi concernés ?</i>	Toutes les matières et objets de l'ADR sont soumises aux seuils de quantité de l'OCS. Pour les cylindres d'acide carbonique ONU 1013, classe 2.2, la limite de quantité est fixée à 1000 litres.
<i>20. Nous avons un stock de gaz composé de bouteilles de 5 et 10kg. Que devons-nous faire ?</i>	En tant qu'exploitant d'un stock, vous allez vraisemblablement aussi envoyer des bouteilles de gaz. Dès que vous dépassez en tant qu'expéditeur la valeur limite fixée dans l'annexe à l'OCS (par exemple Propane : 333 kg), vous dépendez de l'OCS. Dans le cas contraire, tous les devoirs d'expéditeur respectivement de chargeur vous incombent selon le chapitre 1.4 de l'ADR.
<i>21. Nous avons un approvisionnement en gaz pour l'exploitation avec différents gaz comme l'hydrogène, l'azote, l'oxygène, l'argon, etc..</i>	A partir du moment où l'approvisionnement a lieu par le biais de camions citernes, vous êtes seulement le destinataire. L'entreprise qui vous livre vide le véhicule. En tant que destinataire, vous êtes tout de même un des principaux participants au processus de transport et vous avez certains devoirs selon le chapitre 1.4 de l'ADR.  Si votre exploitation est approvisionnée différemment (bouteilles de gaz, remorques citernes) votre devoir et votre responsabilité dépendront du rôle dont vous avez pris conscience (par exemple dans le cas de la rétrocession du camion citerne vide dans le rôle de l'expéditeur).
<i>22. Nous exploitons une station essence</i>	En tant qu'exploitant de station service vous êtes destinataire de substance dangereuse et vous avez par-là des devoirs selon le chapitre 1.4 de l'ADR. Cependant vous n'avez en général pas besoin d'un CS.
<i>23. Nous transportons avec notre véhicule de transport du combustible dans un tank en plastique de 1'000 litres. Ceci</i>	Question supplémentaire: la citerne est-elle homologuée comme citerne de transport ou de stockage ? L'utilisation d'un tank de stockage pour le transport est interdite.

<p><i>seulement en cas de nécessité lorsque le livreur de combustible ne peut pas livrer tout de suite. Le chauffeur et le véhicule sont équipés selon l'ADR. Est-ce que cela suffit ?</i></p>	<p>S'il s'agit d'une citerne de transport, il vous incombe aussi certains devoirs en tant que transporteur. Est-ce que le tank est un GRV ? Dans ce cas, avec 1'000 litres, vous seriez juste encore dans la limite de quantité en ce qui concerne le CS. S'il s'agit toutefois d'une citerne fixe dans le sens du chapitre 6.8 de l'ADR, vous êtes aussi soumis aux dispositions concernant la nomination d'un CS.</p>
<p><i>24. Nous transportons avec notre véhicule de livraison des tonneaux de combustible pour nos clients. A quoi devons-nous faire attention ?</i></p>	<p>Les fûts sont considérés comme des colis ; l'annexe à la CS détermine le seuil de quantité à partir duquel vous devez nommer un CS. Il faut faire attention: ce n'est pas la quantité transportée effectivement qui est déterminante, mais le contenu net total des fûts par unité de transport, donc la quantité maximale possible.</p>
<p><i>25. Est-ce qu'il y a des engrais qui sont touchés par l'OCS?</i></p>	<p>Pour le transport de nitrate d'ammonium 33.3% et de nitrate de chaux, la valeur limite se monte à 1'000 kg par unité de transport. Au cas où vous voudriez transporter ou envoyer de plus grandes quantités, vous devez nommer un CS.  (Les nitrates d'ammonium 27.5% ne sont pas soumis à l'OCS)</p>
<p><i>26. Nous transportons de l'Halacid (ONU 1805) en même temps que de la farine, du vin, de l'huile alimentaire, etc. pour le client. Y a-t-il des changements pour nous ?</i></p>	<p>Pour l'Halacid il n'y a pas d'interdiction pour le chargement conjoint avec des denrées alimentaires (ADR 7.5.4), un chargement censé est tout de même conseillé et doit en tout cas être contrôlé en ce qui concerne les dispositions du droit sur les denrées alimentaires.</p>
<p><i>27. Nous transportons des huiles Agrola et des matières lubrifiantes dans des récipients de 10 à 200kg/litres. Avons-nous besoin d'un CS?</i></p>	<p>Les huiles et les lubrifiants disposent d'une limite libre de 333 ou 1'000 kg (selon le point d'incandescence) par unité de transport à partir du moment où ils sont classés comme marchandises dangereuses.</p>
<p><i>28. Nos clients reçoivent de l'Oecofuel (ONU 1203) dans des récipients de 10 à 25 litres. Qu'est ce que cela signifie ?</i></p>	<p>La valeur limite de l'Oecofuel UN 1203 se monte à 333 litres par unité de transport et est traitée de la même manière que l'essence normale. (Attention : ce n'est pas le volume transporté qui est déterminant mais la valeur nominale totale des récipients !)</p>
<p><i>29. Que dois-je faire, lorsque je charge des substances dangereuses au-dessus de la valeur limite et que le transport n'est pas conforme à l'ADR?</i></p>	<p>En tant que chargeur et expéditeur, vous devez respecter certains devoirs et obligations. Si vous ne prenez pas conscience de ces responsabilités, vous devenez punissables. La SDR et l'OCS prévoient selon la gravité de la faute l'arrêt ou de l'amende.</p>
<p><i>30. Où puis-je trouver de plus amples informations?</i></p>	<p><a href="http://www.sgesa.ch">www.sgesa.ch</a>  <a href="http://www.astra.admin.ch">www.astra.admin.ch</a>  <a href="http://www.gefahrgutberatung.ch">www.gefahrgutberatung.ch</a>  <a href="http://www.gefasuisse.ch">www.gefasuisse.ch</a>  <a href="http://www.astag.ch">www.astag.ch</a></p> <p>Ou par  Solutions pour le Groupe d'Entreprise du Secteur Agricole (SGESA) Schaffhauserstrasse 6, 8401 Winterthur  Tél. 052/ 264 23 75, Fax 052/ 264 28 10, <a href="mailto:info@sgesa.ch">info@sgesa.ch</a></p>